

catastrophes en intervenant de façon plus opportune et efficace.

- Et, du point de vue de nos valeurs, comme Canadiens et Canadiennes, il n'y a rien de plus important que de fournir à chaque personne l'occasion de s'épanouir et de réaliser ses propres ambitions en toute paix et en toute liberté. Le maintien de la paix est un des moyens à la disposition de la communauté internationale pour promouvoir de telles conditions.

En d'autres termes, il est dans notre meilleur intérêt de respecter les principes fondamentaux. Voilà pourquoi nous appuyons les grandes lignes du rapport du secrétaire général de l'ONU intitulé «Agenda pour la paix».

Dans son rapport, le Secrétaire général va au-delà des notions traditionnelles du maintien de la paix. Il y propose une approche ambitieuse qui comprend la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix et l'établissement des conditions d'une paix durable. Le Secrétaire général estime - et nous sommes d'accord - que la communauté internationale doit jouer un rôle plus actif et intervenir davantage en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits. Il souligne aussi la nécessité d'établir jusqu'à quel point les Nations Unies peuvent répondre au nombre grandissant de demandes de gestion des conflits à la lumière des ressources limitées de l'ONU. Cette dernière question est fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. Pensez-y.

Au cours des cinq dernières années, les Nations Unies ont organisé autant d'opérations de maintien de la paix qu'elles en ont organisées au cours des 42 premières années de leur existence. Et la contribution canadienne se situe bien au-delà de l'importance relative de notre pays.

Regardons, si vous voulez, notre participation à la mission en Yougoslavie. Notre contribution s'est traduite par le déploiement de 2 400 soldats, l'admission et l'intégration de 13 000 réfugiés, l'aide humanitaire, les initiatives diplomatiques telles que la Conférence de Londres, le déploiement de dizaines d'agents de la Gendarmerie royale, les ressources humaines de mon ministère qui sont consacrées à la question et l'envoi d'observateurs.

Bien que toutes les missions de paix ne soient pas aussi ambitieuses que celle en Yougoslavie, il n'en demeure pas moins que, devant le nombre croissant de demandes de missions de paix, il va falloir que le Canada compose avec ses limites financières et humaines. Il nous faudra prendre des décisions judicieuses : où et quand nous faudra-t-il intervenir? Bref, bien que nous aimerions continuer de répondre aux appels des Nations Unies